

Shangugu

XXXXXX 5 juillet 1961

1550 /PERS.

Ruhengeri



648

Transmis copie pour information
-au Ministère des Affaires Sociales
Section Santé Publique à KIGALI.
-au Crédit Foncier Africain siège
d'Usumbura suite à sa lettre n°340/
61 D./CS avec l'assurance de ma
considération distinguée..-

Dossier NDAHIGEZE Pierre
Garde Sanitaire

A Monsieur le Médecin Directeur
du Service de l'Hygiène
à
U S U M B U R A

Monsieur le Médecin Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de la lettre du Crédit foncier africain siège d'Usumbura concernant le Garde Sanitaire NDAHIGEZE Pierre.

Celui-ci a quitté Shangugu pour Usumbura le 14 juin 1961 où il travaille actuellement dans vos services.

Sa situation au point de vue logement était la suivante: l'intéressé s'était vu offrir un logement gouvernemental et l'avait refusé et louait pour son propre compte la maison Dresse de Lebiolet.

Nous avons eu plusieurs difficultés avec l'intéressé toujours à propos de paiement et de dettes non réglées (traites voiture, chèques sans provision etc.)

La retenue sur le traitement comme le demande le Crédit foncier ne peut cependant s'effectuer que de l'accord de l'intéressé ou en vertu d'un jugement. Je vous signale que même lorsque l'intéressé est d'accord de payer des mensualités il essaie de tromper le comptable et ne remplit pas d'office ses obligations de remboursement. Il a d'ailleurs quitté le Territoire en y laissant de nombreuses dettes.

J'estime que vu la répétition de pareils agissements eu en vue de préserver le bon renom des agents de l'administration l'ouverture de l'action disciplinaire à charge de Monsieur Ndahigeze Pierre s'impose..-

L'Administrateur de Territoire,
J. KIRSCH,